



Ecole Communale Francophone de Wemmel

Winkel 56 – 1780 Wemmel
Tél-prim:02/462.06.41
Tél-mat:02/462.06.48
E-mail : info@ecfwemmel.be
www.ecfwemmel.be

Procédure à suivre pour les inscriptions 2022-2023

(pour les enfants à partir de l'année de naissance 2020)

1. Enfants prioritaires :

[Vous souhaitez inscrire un enfant qui est prioritaire ?](#)

(= qui a déjà **un frère ou une sœur** inscrit à l'ECF de Wemmel)

- **A partir du **lundi 7 mars 2022** à 8h00 :**

- Rendez-vous sur le site internet de l'école www.ecfwemmel.be.
Un lien « préinscription élèves prioritaires » y sera disponible
- Cliquez sur le lien, complétez et renvoyez le formulaire de préinscription (! ceci n'est **pas** une inscription **définitive**)
- Le secrétariat vous fixera ensuite un rendez-vous afin de finaliser l'inscription de votre enfant (=inscription définitive).

Vous devrez également nous fournir **une composition de ménage récente.**

- **Fin des inscriptions prioritaires : **vendredi 16 mars 2022**- 14h00.**

Attention, au-delà de cette période, **vous perdrez votre priorité !**

2. Enfants **non-prioritaires :**

[Vous n'avez pas encore d'enfant inscrit chez nous ?](#)

- **A partir du **lundi 21 mars 2022** à 8h :**

- Rendez-vous sur notre site internet www.ecfwemmel.be et sur la page d'accueil, un lien « préinscription 2022-2023 » vous permettra de **préinscrire** votre enfant.
- Cliquez sur le lien, complétez et renvoyez le formulaire de préinscription (! ceci n'est **pas** une inscription **définitive**)

- Le secrétariat vous fixera ensuite un rendez-vous afin de finaliser l'inscription de votre enfant (=inscription définitive).

Vous devrez également nous fournir **une composition de ménage récente**.

Pour les personnes qui n'auraient pas d'ordinateur ou d'internet, vous pouvez nous téléphoner en matinée au secrétariat (02/462.06.41) et nous vous aiderons à compléter le formulaire de préinscription.

Les places disponibles seront attribuées selon **l'ordre des préinscriptions**.

Rappel des conditions d'inscription :

- 1) Votre enfant doit **impérativement être domicilié à Wemmel** (loi linguistique du 2 août 1963) ou dans l'une des autres communes à facilités (Drogenbos, Wezembeek-Oppem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, et Kraainem).
→ Fournir à l'école, une composition de ménage récente
- 2) Signer un engagement sur l'honneur que **la langue véhiculaire à la maison est le français** (loi linguistique du 2 août 1963)
- 3) Adhérer à **notre règlement scolaire** (celui-ci est disponible sur notre site, dans la rubrique « documents utiles »).

Dates d'entrée à l'école maternelle :

En maternelle, les enfants ne peuvent entrer à l'école **qu'à partir du moment où ils ont atteint l'âge de deux ans et six mois**.

S'ils ont **moins de trois ans**, ils ne peuvent entrer à l'école **qu'aux dates suivantes** :

- premier jour de classe après les vacances d'été (pour l'année académique 2022-2023):
le jeudi 1er septembre 2022)
- premier jour de classe après le congé de Toussaint (pour l'année académique 2022-2023):
le lundi 7 novembre 2022)
- premier jour de classe après les vacances de Noël (pour l'année académique 2022-2023):
le lundi 9 janvier 2023)
- premier jour de classe du mois de février (pour l'année académique 2022-2023):
le mercredi 1 février 2023)
- premier jour de classe après le congé de carnaval (pour l'année académique 2022-2023):
le lundi 27 février 2023)
- premier jour de classe après les vacances de Pâques (pour l'année académique 2022-2023):
le lundi 17 avril 2023)
- premier jour de classe après le congé de l'Ascension (pour l'année académique 2022-2023):
le lundi 22 mai 2023)